



NAPA

Nouvelles des Aires Protégées en Afrique



News from African Protected Areas

N°82
Janvier 2015



Edito

Geoffroy MAUVAIS
Coordinateur du Papaco

En 2015, soyons 2015...

L'année 2015 débute et comme tous les ans, à pareille époque, c'est le moment de prendre toutes sortes de résolutions pour l'avenir. Il y a celles qui concernent nos aires protégées et il suffit de se reporter à « la promesse de Sydney » (*dont la « vision » est présentée succinctement dans cette NAPA, plus de détails sur les engagements pris à suivre courant 2015*) pour avoir de quoi emplir notre emploi du temps jusqu'en décembre. Issue du congrès des parcs de novembre dernier, cette promesse devrait nous inspirer pour la décennie qui vient, nous y reviendrons donc. Tentons de lui donner corps en tout cas.

Il y a aussi celles qui nous concernent directement. Celles qui sont à notre portée et qu'un petit effort suffira à accomplir. Je vous en propose une pour la NAPA.

La NAPA est née en 2007 et depuis n'a jamais manqué de paraître, mois après mois. Soyons francs, elle n'est pas parfaite, loin s'en faut. La maquette est des plus sobres, la couleur dominante toujours d'un vert indéfinissable, le contenu irrégulier et les traductions approximatives, aussi bien en français qu'en anglais, c'est selon. On pourrait faire plus, on pourrait faire mieux. Beaucoup m'interpellent pour qu'elle évolue, passe au tout numérique, soit plus moderne, plus branchée... Bon, c'est à réfléchir mais changer une recette qui a fait ses preuves doit être soupesé avec circonspection.

Voyons quels sont les atouts de la NAPA, car enfin, elle doit bien en avoir ?

D'abord son contenu : elle nous parle de choses simples (le plus souvent), accessibles et si possible utiles pour le travail des gestionnaires d'AP et leurs partenaires. Ce n'est pas de la science mais en général, l'information qu'elle contient est juste et de bon sens. C'est déjà pas mal.

Ensuite sa forme : le format pdf, c'est certes un peu dépassé, mais facile à télécharger, à archiver et pourquoi pas, à imprimer. C'est ainsi qu'il m'arrive de la retrouver de ci, de là lors de mes visites sur le terrain, oubliée sur une table ou dans un véhicule, et cela fait plaisir.

Enfin sa régularité : tous les mois, tous les ans depuis 7 ans et en deux langues (ou presque!)... pas si facile.

Ainsi à Sydney, lors du congrès, j'ai été surpris du nombre de lecteurs insoupçonnés qui ont rejoint le club au fil du temps et qui m'ont signalé qu'ils recevaient ou lisaient la lettre (en général avec plaisir, j'imagine que les autres n'en parlent pas). Insoupçonnés car ma liste de diffusion compte désormais 1602 contacts et bien sûr je ne peux me rappeler de tous. Mais je me dis qu'il y a encore des amis des aires protégées africaines qui ne la lisent pas et seraient peut-être heureux de savoir qu'elle existe...

Alors voilà ma proposition : essayons d'être 2015 lecteurs avant la fin de l'année. Rien de compliqué : il vous suffit de faire passer l'info autour de vous et peut-être que quelques-uns de vos contacts seront intéressés à s'inscrire ? Ce n'est pas que nous soyons en manque de lecteurs, mais si plus de

personnes peuvent en profiter, pourquoi attendre encore ? Et rappelons-nous que tous les numéros précédents sont téléchargeables sur www.papaco.org. Alors s'il se trouve des enthousiastes qui veulent s'abonner, qu'ils me contactent directement (geoffroy.mauvais@iucn.org).

Voilà une résolution simple, chiffrée et utile pour 2015. Nous verrons bien si on y arrive mais d'avance, je vous en remercie.

Excellente nouvelle année !

Le papaco, c'est aussi sur Twitter
@Papaco_IUCN



**Formation continue en gestion
des aires protégées : la 11^{ème}
édition du Diplôme Universitaire
se tiendra au Gabon en avril...**

A vos candidatures !

Direction 4 de la Feuille de Route pour les AP d'Afrique

La onzième édition du Diplôme d'Université sur la gestion des aires protégées pour l'Afrique du Centre se tiendra à partir du 20 avril au parc national de la Lopé, au Gabon. Les inscriptions seront prochainement ouvertes sur le site de l'université Senghor jusqu'en février.

Inscriptions en ligne sur : <http://continue.senghor.refer.org/>



**La Promesse de Sydney – La « Vision »
énoncée par les participants lors du congrès
mondial des parcs...**

Plus de 6000 participants de 170 pays se sont réunis au Congrès mondial sur les parcs de l'IUCN, à Sydney, en novembre dernier. Saluant les propriétaires traditionnels de la terre où nous nous sommes retrouvés, nous avons célébré l'incroyable diversité des chemins suivis pour faire face aux enjeux planétaires, à travers des concepts d'aires protégées qui respectent et conservent la nature tout en profitant à la santé et à la prospérité de l'humanité. Nous affirmons que rééquilibrer les relations entre la société humaine et la nature est essentiel et que les écosystèmes, avec toute la diversité de la vie qu'ils abritent, soutiennent notre

existence, notre identité culturelle et spirituelle, nos économies et notre bien-être.

Nous célébrons l'expansion mais aussi la gouvernance et la gestion améliorées des aires protégées et conservées du monde entier, le leadership et les initiatives de nombreuses régions, tel le premier congrès sur les parcs d'Asie, depuis le Congrès de Durban, en 2003. Nous applaudissons en particulier la création de nouvelles aires marines protégées car des océans en bonne santé ont une importance critique pour la vie sur terre et doivent être protégés à bien plus grande échelle. Nous saluons le rôle grandissant des aires et territoires conservés par des peuples autochtones, des communautés et des entités privées pour atteindre les objectifs de la société et de la conservation de la biodiversité, ainsi que les possibilités offertes par les nouvelles technologies, notamment de communication, pour mieux comprendre et attirer de nouveaux publics, y compris les jeunes des villes en pleine croissance. Nous louons les améliorations nombreuses des pratiques des entreprises et les multiples succès et partenariats variés à travers tous les secteurs, pour la conservation de la nature et la durabilité.

Malgré tous ces progrès, nous constatons qu'en raison d'une énorme convergence entre les effets de nos modes de consommation, de la croissance démographique et de l'activité industrielle, les aires protégées n'ont jamais été plus menacées dans toute l'histoire de l'humanité. Maintes aires protégées et conservées sont en danger ou mal gérées et beaucoup de rangers, luttant en première ligne, ont tout sacrifié à leur cause. Cette réalité doit être confrontée directement, franchement et collectivement. Il faut agir avec audace et de concert si nous voulons atteindre les objectifs de conservation et répondre aux attentes de l'humanité pour les générations présentes et à venir. Il n'y a pas de temps à perdre.

C'est pourquoi, nous faisons:

La Promesse de DYNAMISER... nos efforts pour que les aires protégées ne régressent pas mais progressent. Nous renforcerons la protection des paysages terrestres, des zones humides et des paysages marins pour inclure tous les sites essentiels pour la conservation de la nature, en particulier dans les océans. Nous améliorerons la diversité, la qualité et la vitalité de la gouvernance et de la gestion, y compris par la reconnaissance et le soutien appropriés des aires conservées par des peuples autochtones, des communautés locales et

des entités privées. Nous lutterons pour promouvoir les utilisations durables des terres et éliminer les activités et les politiques qui dégradent, menacent ou causent l'extinction ou la perte des écosystèmes et de leur biodiversité, notamment le commerce illégal effréné des espèces sauvages et les effets des espèces exotiques envahissantes. Nous reconnaitrons, respecterons, équiperons et soutiendrons notre personnel qui accomplit, aux avant-postes, un travail souvent dangereux mais toujours crucial.

La Promesse d'INSPIRER... tous les êtres humains, de toutes les générations, de tous les horizons et de toutes les cultures pour les engager à faire l'expérience des merveilles de la nature dans les aires protégées, à ouvrir leur cœur et leur esprit et à nouer des liens de toute une vie pour le bien-être physique, psychologique, écologique et spirituel. Nous motiverons et encouragerons l'engagement d'une nouvelle génération de communautés urbaines et rurales, comme investissement essentiel dans l'avenir durable sur la planète et dans la qualité de la vie de tous, partout. En partenariat avec les peuples autochtones et les communautés locales et en reconnaissant leurs longues traditions et leur savoir, leurs droits collectifs et leurs responsabilités vis-à-vis de la terre, de l'eau, des ressources naturelles et de la culture, nous chercherons à réparer et corriger les injustices passées et présentes, dans le respect des accords internationaux.



La Promesse d'INVESTIR... dans les solutions de la nature, soutenues par des politiques publiques, des incitations, des outils et des garanties qui aideront à mettre un terme à la perte de biodiversité, à atténuer le changement climatique et à y réagir, à prévenir les risques et réduire les impacts des catastrophes, à améliorer la sécurité alimentaire et de l'eau et à promouvoir la santé humaine et la

dignité. Nous nous efforcerons de permettre aux aires protégées et conservées et à leurs gestionnaires de concevoir et surveiller des moyens efficaces, fondés sur des faits et culturellement appropriés, de relever ces défis, et de convaincre de la nécessité d'accroître la reconnaissance, les incitations, les capacités et le financement direct. Nous encouragerons les initiatives et réseaux d'apprentissage qui soutiennent ces objectifs. Nous collaborerons avec de nouveaux partenaires pour promouvoir des économies durables et équitables qui respectent les limites de la planète et la justice sociale.

Plus d'info sur la promesse de Sydney
http://worldparkscongress.org/about/promise_of_sydney_vision.html

ÉNONCÉ DE POSITION SUR LA MENACE REPRESENTÉE PAR L'UTILISATION NON RÉGLEMENTÉE DE POISONS POUR LA BIODIVERSITÉ, LES ÉCOSYSTÈMES ET LA SANTÉ DES HOMMES EN AFRIQUE
 (octobre 2014 – www.iucn.org)

La Commission de la Sauvegarde des Espèces (CSE) de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) décrit ci-après sa position par rapport à l'incidence et l'ampleur croissantes de l'utilisation de poisons qui a provoqué un déclin catastrophique des populations d'animaux sauvages en Afrique, au cours des dernières années.

L'utilisation de poisons pour tuer la faune et la flore sauvages est une pratique qui existe depuis longtemps en Afrique. Toutefois, l'accélération rapide de cette utilisation, couplée avec le passage à des pesticides de synthèse, a montré qu'elle avait un effet dévastateur sur les populations de nombreuses espèces nécrophages, des hyènes aux vautours. De nombreuses autres espèces, en particulier celles de grande valeur économique, montrent également une forte et inquiétante baisse de leurs populations, en raison de l'utilisation de poisons. Selon la liste rouge des espèces menacées de l'UICN, beaucoup parmi ces espèces sont menacées.

Il existe de plus en plus de preuves que les pesticides agricoles sont détournés pour détruire illégalement la faune et la flore sauvages, en partie parce que ces poisons ne coûtent pas cher, qu'ils sont faciles à obtenir et à utiliser, silencieux dans leur destruction et extrêmement efficaces. L'empoisonnement ciblé est utilisé pour: contrôler les espèces qui causent des dommages, la récolte pour la nourriture et la médecine traditionnelle, ainsi que

le braconnage pour les produits de la faune sauvage – de plus en plus pour l'ivoire d'éléphant, la corne de rhinocéros et la fourrure.



Le vautour Oricou est une des victimes des empoisonnements en Afrique

L'empoisonnement vise souvent des espèces particulières, mais les conséquences sont souvent involontaires et elles touchent n'importe quelle espèce nécrophage de carcasses empoisonnées. L'utilisation de poison pour tuer des éléphants est signalée à une fréquence croissante, tant pour favoriser le braconnage qu'en représailles à des dommages aux cultures. Lors d'un incident en 2013, un grand nombre d'éléphants d'Afrique *Loxodonta africana* ont été tués lorsque les points d'eau ont été empoisonnés au cyanure dans le parc national de Hwange au Zimbabwe. On estime à 400-600 le nombre de vautours, principalement des vautours africains *Gyps africanus* et des vautours Oricou *Torgos tracheliotus* (les deux espèces sont menacées), morts après avoir mangé une carcasse d'éléphant empoisonné dans les environs du Parc National Bwabwata dans la région de Caprivi, en Namibie, en Juillet 2013. En Afrique australe, en particulier au Mozambique, au Zimbabwe et en

Afrique du Sud, l'empoisonnement de rhinocéros est de plus en plus privilégié par les braconniers en raison de son action silencieuse qui en rend la détection plus difficile.

Ce ne sont pas des cas isolés d'empoisonnement. Il est prouvé qu'un certain nombre de différents écosystèmes et espèces sont systématiquement ciblés: Les lions *Panthera leo* et d'autres espèces de prédateurs sont empoisonnés en représailles à leurs attaques sur le bétail, et l'empoisonnement délibéré est maintenant considéré comme l'une des menaces les plus graves pour les grands mammifères carnivores (notamment les hyènes, les chiens sauvages, les léopards, les chacals et les caracals); les oiseaux aquatiques sauvages sont empoisonnés et ensuite vendus à des consommateurs qui ne se doutent de rien; les vautours, dans leur rôle de sentinelles de la faune, sont de plus en plus ciblés par un empoisonnement de masse délibéré par des braconniers d'éléphants pour éviter que les oiseaux ne grouillent dans les zones (et donc d'attirer l'attention) où des activités illicites ont lieu. Les poisons (notamment les poisons synthétiques et naturels extraits de plantes) sont également couramment utilisés par les pêcheurs dans les écosystèmes d'eau douce et les écosystèmes marins, contribuant à la surexploitation, aux prises accessoires et aux dommages accidentels et nocifs de l'habitat.

Bon nombre des espèces touchées par un empoisonnement sont des espèces essentielles qui jouent un rôle vital dans le maintien de la santé des écosystèmes. Leur élimination, ou la diminution de leurs populations, aura des effets écologiques négatifs et alarmants en cascade, ainsi que des impacts négatifs sur la santé humaine. Par exemple, le déclin vertigineux (97-99,9% en 10-15 ans) des populations de trois espèces de vautours très menacées, le Vautour Indien *Gyps indicus*, le Vautour Changoun *G. bengalensis* et le Vautour à long bec *G. tenuirostris*, dans le sous-continent indien, au cours des 20 dernières années, causé par l'empoisonnement par l'utilisation généralisée de certains médicaments anti-inflammatoires à usage vétérinaire, a entraîné une prolifération des chiens errants (attirés par un approvisionnement alimentaire accru) suivie d'une augmentation importante des cas de rage humaine résultant de morsures de chien⁸. Étant donné que les vautours jouent un rôle similaire de nécrophages en Afrique, des impacts négatifs comparables sont prévus à travers tout le continent.

De nombreuses espèces parmi celles ciblées par l'empoisonnement (par exemple, les éléphants, les

lions et les léopards) représentent une immense valeur pour les industries du tourisme, et donc pour les économies de plusieurs pays africains. Les impacts secondaires de l'empoisonnement se répercutent sur de nombreuses autres espèces, dont beaucoup ont également une grande valeur pour le tourisme et jouent des rôles importants dans les réseaux alimentaires naturels.



Les lions sont visés par les empoisonnements sélectifs de carcasses

Les produits chimiques particulièrement préoccupants comprennent les pesticides carbamates systémiques Carbofuran et Aldicarb, qui sont couramment utilisés pour empoisonner la faune et la flore. Carbofuran a été interdit au Canada, aux États-Unis et dans l'Union européenne en raison de sa toxicité aiguë pour les humains et les vertébrés. En outre, divers composés organophosphorés et organochlorés toxiques, tout comme le cyanure, la strychnine et l'arsenic, sont largement disponibles dans plusieurs pays africains et sont souvent soumis à des contrôles insuffisants. L'exposition à ces substances toxiques, soit par manipulation directe ou indirectement par le biais de la chaîne alimentaire et de la contamination des réserves d'eau, représente également des risques importants pour la santé humaine.

En 2006, les gouvernements de l'Inde, du Pakistan et du Népal (avec plus tard le Bangladesh en 2010) ont imposé une interdiction légale de l'utilisation des Médicaments Anti-Inflammatoires Non Stéroïdiens (AINS) contenant du Diclofénac sodique afin de prévenir la poursuite de la baisse des populations de vautours. Cette interdiction, complétée par la sensibilisation du public, des organisations pharmaceutiques et vétérinaires, ainsi que la promotion d'un produit de remplacement, a eu un rôle positif dans l'amélioration de l'état des vautours du sous-continent, bien que la présence continue de résidus de diclofénac dans les carcasses d'ongulés souligne la nécessité urgente de s'assurer que les

élaborations humaines de la drogue ne sont pas largement vendues comme substituts vétérinaires. Des actions similaires devraient également aider à réduire l'utilisation aveugle des poisons qui se traduisent par la perte d'un grand nombre d'espèces sauvages en Afrique, même si une approche holistique dans les interventions, qui s'étendent sur toute la gamme des domaines de la santé, est clairement nécessaire.

La Convention Africaine sur la Conservation de la Nature et des Ressources Naturelles, signée par la plupart des pays sur le contenu, interdit l'utilisation de poison et d'appâts empoisonnés ou tranquillisants comme méthode de chasse des animaux sauvages. La convention a été signée par 40 pays africains en 1968, et une édition révisée a été adoptée en 2003. En 2010, seuls huit pays ont ratifié la convention révisée, ce qui reste inférieur au nombre de 15 pays nécessaires à sa ratification. Conformément à cet engagement, la CSE de l'UICN demande aux gouvernements et autorités environnementales à travers l'Afrique d'envisager la mise en oeuvre urgente de ce qui suit :

- Développer et appliquer une législation appropriée pour contrôler, interdire ou restreindre la vente, le stockage, la distribution, l'utilisation et l'élimination des produits chimiques toxiques connus pour être utilisés dans le massacre aveugle de la faune. L'interdiction de l'utilisation de certains produits chimiques, tels que le Carbofuran, doit être envisagée lorsque cela est possible, en particulier lorsque ceux-ci ont déjà été interdits dans d'autres pays en raison des menaces qu'ils représentent pour l'homme et les écosystèmes ;
- Mettre en place et appliquer des sanctions sur les personnes reconnues coupables d'être responsables de cas d'empoisonnement de la faune et de la flore, qui reflètent la gravité du crime et agissent comme un moyen de dissuasion suffisant pour ceux qui peuvent songer à perpétrer de tels actes dans le futur ;
- Former et appuyer sur le plan logistique le personnel de conservation afin qu'il agisse rapidement et qu'il réduise au maximum les dommages qui peuvent être causés par de futurs cas d'empoisonnement ;
- Améliorer les capacités d'analyse et augmenter l'échantillonnage, les essais et le suivi des efforts des institutions concernées dans la région, notamment les rapports périodiques sur les cas d'empoisonnements ;

- Augmenter les initiatives locales de sensibilisation visant à développer et à diffuser les bonnes pratiques pour le contrôle des prédateurs et l'application de la réglementation ; et
- Travailler ensemble à travers des structures régionales multipartites afin de s'assurer que les actions ci-dessus sont mises en oeuvre le plus largement possible.



Nombreux sont les nécrophages qui peuvent être victimes des empoisonnements

À plus long terme, l'UICN appelle respectueusement les gouvernements et les autres acteurs de la conservation en Afrique à prendre un engagement ferme pour la recherche de stratégies efficaces pour s'attaquer aux causes profondes du problème de l'empoisonnement, afin de l'empêcher de se répandre à une plus grande échelle. Il y a une forte probabilité qu'une pression démographique et un développement croissants continuent à aggraver le problème, il est donc urgent de trouver des solutions durables à la gestion des conflits homme-faune/flore, et de prendre toutes les mesures nécessaires dans la lutte contre le commerce illicite des produits de la faune et de la flore.

Ces stratégies devraient être accompagnées d'efforts visant à freiner la circulation et l'utilisation de composés hautement écotoxiques dans la circulation générale, tout en augmentant les investissements dans des solutions et des méthodes de cultures agricoles biologiques non écotoxiques (par exemple par l'application des traités et règlements internationaux, tels que la Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants).

+ d'info : www.iucn.org



Aires protégées en milieu urbain - Profils, lignes directrices et bonnes pratiques

Ouvrage dirigé par Ted Trzyna

Téléchargement sur www.iucn-urban.org

"Leur importance ne saurait être surestimée."

Les aires protégées urbaines – des espaces naturels protégés situés dans ou en limite des centres urbains – "sont au cœur de la lutte pour créer des perspectives plus durables pour la nature et les hommes », selon ce nouveau livre de l'UICN, l'Union internationale pour la conservation de la nature. "Leur importance ne saurait être surestimée."

Les aires protégées urbaines "ont un rôle crucial qui les distingue des autres espaces naturels protégés. Elles offrent des possibilités pour un grand nombre de citoyens de découvrir la nature, y compris ceux qui ne peuvent pas visiter d'autres espaces naturels protégés plus éloignés".

Ceci est important pour deux raisons. Une est maintenant bien connue: le contact régulier avec la nature est bon pour les personnes. En plus des avantages de l'exercice en plein air, passer du temps dans la nature améliore la santé physique et mentale.

L'autre raison est peut-être moins évidente : Les citoyens sont cruciaux pour la conservation de la nature à l'échelle mondiale. La conservation dépend de l'appui des électeurs urbains, des bailleurs de fonds urbains et des médias urbains. Pourtant, les personnes vivant dans les villes ont tendance à avoir de moins en moins de contacts avec la nature. Comme le dit l'auteur: "Le plus sauvage et reculé endroit sur Terre, les espèces les plus en péril sur Terre, le maintien de la chaîne de la vie humaine sur Terre ne seront protégés que si les populations urbaines se soucient de la nature."

Le livre présente des aires protégées urbaines dans quinze régions métropolitaines à travers le monde et donne des conseils sur des sujets tels que : susciter le sentiment local d'appartenance, promouvoir le dialogue avec différents groupes ethniques, briser les barrières culturelles entre le « naturel » et « l'urbain »; faire face à des défis tels que les

invasions, la criminalité, les espèces envahissantes, les conflits homme-faune, les zoonoses, les incendies de forêt, le bruit et la lumière artificielle nocturnes; et comment faire des aires protégées urbaines des priorités nationales et mondiales.

Cet ouvrage est une initiative du Groupe de spécialistes sur les questions urbaines de la Commission mondiale des aires protégées de l'UICN, <http://www.iucn-urban.org>, dont le secrétariat est assuré par InterEnvironment Institut, <http://www.InterEnvironment.org>



Jobs offers

The **Wildlife Conservation Society** (WCS) is a US nonprofit, private organization established in 1895 that saves wildlife and wild places by understanding critical issues, crafting science-based solutions, and taking conservation actions that benefit nature and humanity. With more than a century of experience, long-term commitments in dozens of landscapes, presence in more than 60 nations, and experience helping to establish over 150 protected areas across the globe, WCS has amassed the biological knowledge, cultural understanding and partnerships to ensure that vibrant, wild places and wildlife thrive alongside local communities. Working with local communities and organizations, that knowledge is applied to address species, habitat and ecosystem management issues critical to improving the quality of life of poor rural people whose livelihoods depend on the direct utilization of natural resources.

WCS is currently offering **3 positions for pilots**. These are full-time field based positions responsible for undertaking aerial surveys and aerial support to wildlife law enforcement and protected area management in **Mozambique, Cameroon and Gabon** in partnership with Government wildlife authorities. Duties include assuring sound operations, piloting and maintenance of WCS aircraft, organizing and undertaking aerial surveys for wildlife and monitoring of human threats, providing aerial support to law enforcement and protected area management efforts and monitoring, following the WCS conservation aviation program standard procedures and systems. The positions also include technical reporting writing and mapping.

A position for a **logistics unit Director** is also available at **Nouabale-Ndoki** (Congo).

Please apply online at: <http://www.wcs.org/about-us/careers.aspx>



Évaluation de la vulnérabilité des espèces d'Afrique de l'Ouest au changement climatique

Par Bora Masumbuko, IUCN – PACO

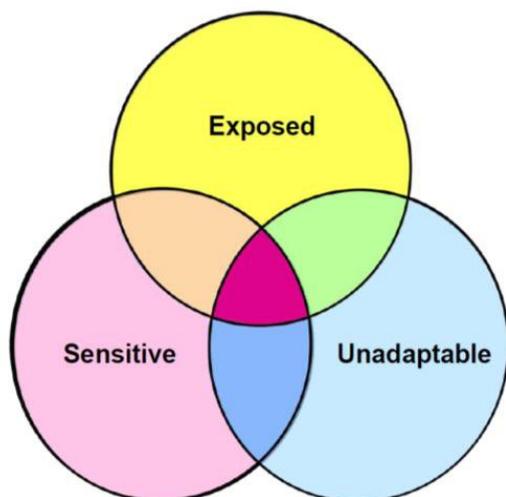
Introduction & méthodes

Dans le cadre du projet PARCC (Aires Protégées Résilientes au Changement Climatique), **une évaluation de la vulnérabilité des espèces ouest-africaines au changement climatique** a été réalisée par le Programme mondial de l'UICN sur les Espèces (IUCN GSP), l'un des partenaires techniques du projet. L'objectif était d'évaluer la vulnérabilité au changement climatique de la quasi-totalité des vertébrés terrestres et d'eau douce de l'Afrique de l'Ouest. Cette information aidera les acteurs de la conservation à avoir une meilleure compréhension de la manière dont le changement climatique peut affecter les individus de chaque groupe taxonomique dans la région, ainsi qu'à élaborer des réponses appropriées pour améliorer leur résilience.



Le rapport a été établi sur la base d'un atelier d'experts, et une nouvelle analyse d'un ensemble de données globales existantes, dans lequel les données de traits biologiques et écologiques disponibles ont été compilées pour 183 amphibiens, 1 172 oiseaux, 517 poissons d'eau douce, 405 mammifères et 307 reptiles.

Pour chaque espèce, sa «sensibilité» et «capacité d'adaptation» au changement climatique et à ses impacts ont été évalués à l'aide du Cadre d'Évaluation de la Vulnérabilité au Changement Climatique, développé par l'UICN (voir ci-dessous).



Le Cadre d'Évaluation de la Vulnérabilité au Changement Climatique de l'UICN

- **Sensibilité:** l'absence de potentiel de persistance d'une espèce
- **Faible capacité d'adaptation:** l'incapacité d'une espèce à éviter les impacts négatifs du changement climatique par le biais de la dispersion et / ou de changements micro évolutionnaires, et
- **Exposition:** l'ampleur du changement de l'environnement physique d'une espèce en raison du changement climatique

Les espèces qui sont à la fois sensibles et faiblement capables de s'adapter au changement climatique, **et** qui font partie des espèces les plus gravement exposées aux changements climatiques sont décrites comme «**vulnérables au changement climatique**».

Les projections climatiques ont été fournies par le bureau météorologique du Centre Hadley au Royaume-Uni. Le risque d'extinction pour chaque groupe taxonomique a été évalué selon la Liste Rouge des Espèces Menacées de l'UICN.

Les espèces qui sont à la fois menacées et vulnérables au changement climatique à l'échelle mondiale doivent être considérées comme principales priorités en matière de conservation.



Évaluations de Vulnérabilité au Changement Climatique

➤ Amphibiens

7%, 10% et 25% des amphibiens de l'Afrique de l'Ouest sont considérés comme vulnérables au changement climatique d'ici 2025, 2055 et 2085, respectivement. Certains amphibiens présentent en effet une forte sensibilité au changement climatique, particulièrement en raison de leur dépendance à vis-à-vis d'habitats spécifiques (eaux douces pour le développement larvaire). On pense que de nombreuses espèces d'amphibiens de la région présentent une faible capacité de dispersion en réponse au changement climatique, généralement en raison de leurs caractéristiques biologiques intrinsèques qui les rendent insuffisamment équipées pour parcourir de grandes distances en un laps de temps court.

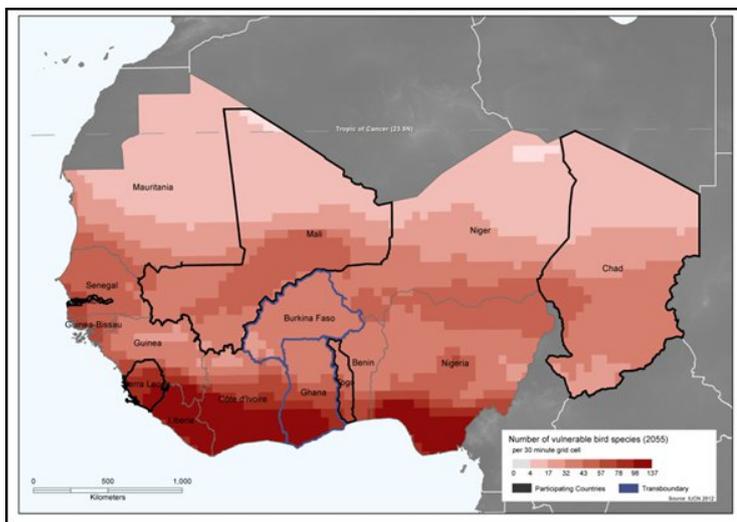
➤ Poissons d'eau douce

19%, 39% et 60% des poissons d'eau douce de l'Afrique de l'Ouest sont considérés comme vulnérables au changement climatique d'ici 2025, 2055 et 2085, respectivement. Certaines espèces de poissons d'eau douce montrent une forte sensibilité au changement climatique et à ses impacts, particulièrement en raison leurs combinaisons spécifiques d'habitats et de micro-habitats, qui pourraient être affectés dans un climat changeant. Bien que les incertitudes soient grandes pour certains traits et/ou espèces, la prédominance de la sensibilité des espèces pour lesquelles les données sont insuffisantes, suggère que d'autres espèces pourraient présenter une sensibilité tout aussi élevée.

➤ Mammifères

5%, 16% et 28% des mammifères d'Afrique de l'Ouest sont considérés comme vulnérables au

changement climatique d'ici 2025, 2055 et 2085, respectivement. Les traits biologiques qui rendent les espèces de mammifères sensibles au changement climatique varient considérablement au sein du groupe, dû à la grande diversité qui existe parmi les espèces concernées en termes de biologie, d'écologie et cycle de vie. Certains mammifères d'Afrique de l'Ouest semblent présenter une faible capacité d'adaptation au changement climatique en raison de leurs capacités de dispersion limitées.



Répartition (nombre total d'espèces par cellule de quadrillage) des mammifères ouest-africains vulnérables au changement climatique d'ici 2055

➤ Reptiles

7%, 21% et 34% des espèces de reptiles d'Afrique de l'Ouest sont considérés comme vulnérables au changement climatique d'ici 2025, 2055 et 2085, respectivement. Les espèces de reptiles présentent une forte sensibilité au changement climatique particulièrement en raison de leurs dépendances vis-à-vis d'habitats et micro habitats spécifiques, ainsi qu'à leurs habitudes alimentaires spécifiques. Certains reptiles d'Afrique de l'Ouest semblent également présenter une faible capacité d'adaptation au changement climatique en raison de leur faible capacité intrinsèque de dispersion.

➤ Oiseaux

1,5%, 21% et 26% des espèces d'oiseaux de l'Afrique de l'Ouest sont considérés comme vulnérables au changement climatique d'ici 2025, 2055 et 2085, respectivement. Les espèces d'oiseaux montrent un niveau plus faible de vulnérabilité au changement climatique par rapport aux autres groupes, toutefois, il y subsiste quelques incertitudes quant aux traits de sensibilité des oiseaux, notamment en raison du manque de connaissance de la taille des populations des

espèces. Certaines espèces d'oiseaux n'auront pas la capacité de s'adapter aux changements climatiques, principalement à cause d'un faible taux de reproduction dans le temps et/ou de capacités de dispersion intrinsèquement faibles.

Comment les évaluations de la vulnérabilité des traits biologiques des espèces peuvent être utilisées pour éclairer les mesures de conservation

- Pour les espèces évaluées comme ayant une **faible capacité de dispersion** en réponse au changement climatique : faciliter leur dispersion, soit en assurant leur connectivité (c'est à dire la suppression des obstacles), soit en délocalisant manuellement les populations dans des zones au climat plus approprié (bien que cette option doive être très attentivement examinée).
- Pour les espèces évaluées comme possédant **une marge de tolérance restreinte pour certaines variables environnementales** (par exemple incendie, inondation, températures etc.) : manipuler l'environnement manuellement si possible (par exemple gestion du régime des feux) pour s'assurer que des conditions appropriées persistent dans l'aire de répartition des espèces.
- Pour les espèces ayant des **dépendances interspécifiques connues** (par exemple, les espèces de proies spécifiques) : surveiller les espèces dont dépend l'espèce prioritaire, et le cas échéant, mettre en place une gestion de ces espèces afin de s'assurer que le changement climatique n'a pas d'impact négatif sur leurs populations.

Ce ne sont que quelques-unes des options disponibles. Nous espérons que les professionnels de la conservation examineront les conclusions de cette étude espèce par espèce, et qu'ils les utiliseront pour modifier les approches de conservation existantes, ou pour en développer de nouvelles, qui viseront explicitement les impacts du changement climatique sur les espèces.

L'étude décrit également les lacunes en matière de connaissances, et recommande des mesures pour combler ces lacunes. Des évaluations de la répartition et du risque d'extinction des espèces pour lesquelles cela n'a pas encore été réalisé sont également recommandées.

Le rapport complet est disponible sur le site du projet: www.parcc-web.org



Le projet PARCC (Aires Protégées Résilientes au Changement Climatique) en Afrique de l'Ouest est un projet de grande envergure du FEM. Il a pour but d'évaluer la vulnérabilité des aires protégées d'Afrique de l'Ouest au changement climatique, et d'accroître leur résilience en développant des outils et stratégies pour améliorer leur efficacité de gestion face au changement climatique. Le projet développe aussi les capacités dans la région à pouvoir mettre en œuvre ces stratégies après la fin du projet. Le projet couvre cinq pays clé en Afrique de l'Ouest : le Tchad, la Gambie, le Mali, la Sierra Leone et le Togo. Il a commencé en 2010 et prendra fin en 2015.

Le projet est mis en œuvre par plusieurs partenaires, y compris le PNUE-WCMC (agence d'exécution du projet) et l'UICN-PACO (principal partenaire régional) qui fournit un appui technique pour la mise en œuvre des activités du projet aux niveaux régional et national. Au niveau national, les pays sont impliqués à travers le Ministère en charge de la gestion des aires protégées qui coordonne toutes les activités au niveau national. Les partenaires techniques incluent : le Centre météorologique Hadley du Royaume Uni, BirdLife International, le Programme mondial de l'UICN sur les Espèces, l'Université Durham, et DICE (Université du Kent).

On compte parmi les produits/résultats les plus importants à ce jour :

- Données climatiques de haute résolution et scénarii climatiques futurs
- Un rapport sur les données disponibles sur le climat, les AP, les espèces et socio-économiques dans les cinq pays

- Un module additionnel du METT pour effectuer le suivi des effets du changement climatique
- Une évaluation de la connectivité des AP d'Afrique de l'Ouest
- Une évaluation de la vulnérabilité au changement climatique des espèces ouest africaines
- Une évaluation pour des taxons multiples (oiseaux, mammifères, et amphibiens) des impacts du changement climatique sur la biodiversité des AP d'Afrique de l'Ouest
- Une analyse des liens entre les aires protégées, leurs populations riveraines et le changement climatique aux niveaux national et régional
- Site internet et portail de données du projet
- Publication et distribution d'une lettre d'information du projet
- Modules de formation et sessions destinées à mieux comprendre les effets du changement climatique sur les AP, et planifier des mesures adaptatives

Au cours de sa dernière phase, le projet se concentrera sur la mise en œuvre d'activités pilotes transfrontalières sur le terrain (i.e. signature d'accords transfrontaliers, élaboration de plans de gestion conjoints intégrant le changement climatique, système de suivi des effets du changement climatique sur les AP transfrontalières). Le projet développera également des systèmes de planification systématique de la conservation au niveau national et régional, formulera des recommandations politiques au niveau national et régional, ainsi que des recommandations à l'intention des gestionnaires d'AP sur les meilleures approches de gestion des AP face au changement climatique

Contacts :

Bora.Masumbuko@iucn.org
Elise.Belle@unep-wcmc.org

Website : www.parcc-web.org

NAPA – CONTACTS

geoffroy.mauvais@iucn.org
beatrice.chataigner@iucn.org
marion.Langrand@iucn.org

Programme Aires Protégées d'Afrique & Conservation – PAPACO
Chargée de programme - Liste Verte
Congrès mondial des parcs

leo.niskanen@iucn.org
christine.mentzel@iucn.org
houssein.rayaleh@iucn.org

UICN-ESARO (Afrique Est/Sud)
Coordination Programme Aires de Conservation et Diversité des Espèces – CASD
Chargée de programme BIOPAMA – Patrimoine Mondial
Conseiller technique – Programme UICN de gestion de la Biodiversité - IGAD

bora.masumbuko@iucn.org
youssofph.diedhiou@iucn.org
lacina.kone@iucn.org
thomas.bacha@iucn.org
arsene.sanon@iucn.org

UICN-PACO (Afrique Ouest/Centre)
Chargée de programme Climat
Chargé de programme Patrimoine Mondial
Chargé de programme – Appui aux ONG et aux collectivités
Coordinateur du volet renforcement des capacités (PPI) – Appui aux ONG – Afrique Centrale
Chargé du Projet Petites Initiatives (PPI) – Appui aux ONG – Afrique de l'Ouest

Les opinions exprimées dans cette lettre ne reflètent pas nécessairement celles de l'UICN